

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

32^{ème} RALLYE NATIONAL VENASQUE MODERNE

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi	18 Février 2022	Parution du règlement
Vendredi	18 Février 2022	Ouverture des engagements Site : www.rallyedevenasque.com Un road book papier sera remis les jours de reconnaissances au restaurant « BELLECOUR » avec émargement.
Lundi	28 Mars 2022	Clôture des engagements à 23h59
Samedi Dimanche Jeudi	02 Avril 2022 03 Avril 2022 07 Avril 2022	Les reconnaissances de 00h01 à 23h59 . Les fiches auto contrôle de reconnaissances sont à télécharger sur le site du rallye Attention aux spécificités de la spéciale de Venasque Reconnaissances INTERDITES de 05h00 à 21h00 et vitesse réduite
Lundi	4 Avril 2022	Publication de la liste des engagés et heure convocation aux vérif. Sur Site Internet rallyedevenasque.com
Vendredi	8 avril 2022	Vérifications des documents et des voitures au restaurant « BELLECOUR », derrière le marché-gare à CARPENTRAS de 13h00 à 17h00
Vendredi	8 avril 2022	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 16h00 au restaurant BELLECOUR à CARPENTRAS
Vendredi	8 avril 2022	Heure de mise en Parc fermée de départ ALTHEN des PALUDS rue de l'église 13h00 Publication des équipages admis au départ et ordre de départ de la 1ère étape au parc fermé à 17h30
Vendredi	8 avril 2022	Départ même lieu à 19h00 - 1^{er} VHC
Vendredi	8 avril 2022	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à 21h19 à PERNES LES FONTAINES Parking INTERMARCHÉ
Samedi	9 avril 2022	Publication des résultats provisoires de la première étape et publication de l'ordre et heure de départ de la deuxième étape à 23h30
Samedi	9 avril 2020	Départ de la 2 ^{ème} étape à 7 h 30 (INTERMARCHÉ à PERNES les Fontaines)
Samedi	9 avril 2020	Arrivée finale au Marché Gare de Carpentras 2300 Ch de Saint Gens 84200 CARPENTRAS à 17h37
Samedi	9 avril 2020	Affichage des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Samedi	9 avril 2020	Remise des prix au parc fermé du Rallye au Marché Gare de Carpentras 2300 Ch de Saint Gens 84200 CARPENTRAS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club Vauclusien organise les 8 & 9 avril 2022 le **32^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE** en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le **01 Février 2022** sous le numéro **15** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **154** en date du **22 Février 2022**

Permanence du Rallye : Ecurie Insula – 1738 Route de L'Appié 84210 VENASQUE du 21/02/2022 au 8/04/2022 de 18h00 à 20h00. Tel : 06 26 04 63 95 & Tel.06 74 91 72 31.

Organisateur Administratif

ASAC VAUCLUSIEN

Président : Georges POUQUINE
Z.I. de Courtine Mourrefrais
185, Route des Rémouleurs
BP 91000
84095 AVIGNON CEDEX 9
Tel. : 06 28 54 07 53
Fax : 04 90 27 14 29
Email : asacvaclusien@orange.fr

Organisateur Technique

ECURIE INSULA

Président : Kevin GUIDARELLI
Président Délégué : Michel MERY
Chez Gérard JEAN
1738 Route de L'APPIE
84210 VENASQUE
Tel.:06 26 04 63 95
Email : ecurieinsula@yahoo.fr

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Franck Del SANTO (licence n°3166)
Membres : Jean-Marc PORTAL (licence n° 10768)
Jean Paul POCHON (Licence n°1793)

Délégué Sécurité Ligue du Sport Automobile PACA : Annick PECOUT Lic n° 154215 07/24

Directeur de Course : Gérard GHIGO (licence n°1967)

Directeur de Course Adjoint : Yves ESCLOUPE (licence n°76046).
..... Yannick BARDIN (licence n°46622)

Directeur de Course VHC, VHRS Serge FREVILLE (licence n°27121)

Directeur de Course nouveau départ Jacques GAUTHIER (licence n°35196)

Directeur de Course Epreuves Spéciales : Marie-Odile VINCENSINI (licence n°9656)
..... Jean-Pierre BERTOS (licence n°3535)
..... Paul RUBINO (licence n°118002)

Médecin Chef : Dr MARCELLIN
..... Dr FERAUD
..... Dr GOZZO

Commissaires Techniques Responsable: Lismon LAMBERT (licence n°3582)

Commissaires Techniques : Philippe BLANC (licence n°38131)
Bertrand FRANCOU (Licence n°4010)
..... Christophe BIAGIONI (licence n°169294)
Dominique TURPIN (Licence n° 119028)

Commissaires Techniques Responsable VHC Loys BORDERON (licencen°-----)

Commissaires Techniques Responsable nouveau départ Philippe BLANC (licence n° 38131)

Chargés des relations avec les concurrents (Responsable) : Françoise FREVILLE (Lic n°111134)
Patrick HARDY (lic n°233379)
Elisabeth BASSOTI (lic n°196336)

Chargés des relations avec les concurrents (VHC, VHRS) Françoise FREVILLE (licence n°111134)

Le 32ème Rallye national Venasque compte :

1ère Etape :

ES 1 : 10 postes commissaires 8 commissaires inter 10 Extincteurs 1 ambulance.

ES 2 : 8 postes commissaires 6 commissaires inter 9 Extincteurs 1 ambulance.

2ème Etape :

ES 3-6-9 : 13 postes commissaires 11 commissaires inter 13 Extincteurs 1 ambulance.

ES 4-7-10 : 9 postes commissaires 7 commissaires inter 9 Extincteurs 1 ambulance.

ES 5-8-11 : 8 postes commissaires 6 commissaires inter 8 Extincteurs 1 ambulance.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye National de Venasque compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022 (**coefficient 3**) et le Challenge de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte D'Azur des rallyes2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, leur accusé de réception d'engagement et par la suite la liste des heures des convocations pour les vérifications administrative qui auront lieu le **Vendredi 8 avril 2022 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS de 13h00 à 17h00. Attention les vérifications seront ponctuées par le CH Adm et CH Tech.**

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage de la Nesque à VENASQUE.**

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye doit adresser à l'organisateur technique du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 29 mars 2022 à 23h59.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **75 voitures**. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **115 voitures pour les Trois rallyes**. Si à la date du 29 mars 2022 le nombre des engagés est inférieur à 70 sur les trois rallyes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **470 € avec la publicité facultative des organisateurs.**
- **940 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

Lors des Vérifications Administrative, si un équipage est 100% licencié à l'ASAC Vauclusien, nous lui rembourserons par chèque la somme de 70€ (Hors licences TPNR)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. A l'adresse : Guidarelli Kevin 18 Rue de la Gardette 13690 Graveson. **Les chèques feront l'objet d'un encaissement groupé le 1 avril 2022.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance

L'assistance sera autorisée au Marché Gare de CARPENTRAS

Parc assistance de CARPENTRAS : La surface étant restreinte il est demandé à chaque équipage de respecter la surface alloué (selon le traçage au sol).

Les remorques devront être garées **obligatoirement** au parc remorque du Marché Gare de Carpentras

4.8. EXTINCTEURS

▪ Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

▪ En cas de non-respect :

○ Avant le départ du rallye : mise en conformité.

○ Pendant le rallye : 1ère Infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité

2ème Infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA,

5.2P. Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA,

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Venasque représente un parcours de **316,695km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **102,440km**

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 8 Avril 2022	Venasque 4.700 km
.....	Col de Murs 7,830 km
Samedi 9 Avril 2022	Méthamis 12,230 km (x3)
.....	Indochinois 9.650 km (x3)
.....	Col de Murs 8,090 km (x3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les fiches auto contrôle de reconnaissances sont à télécharger sur le site du rallye

Le nombre de passages autorisé dans chaque ES est de trois

Les reconnaissances auront lieu : les 2, 3 et 7 Avril 2022 de 00h01 à 23h59.

Epreuve spéciale de VENASQUE : Reconnaissances INTERDITES tous les jours de 05 heures à 21 heures

Respecter **STRICTEMENT** une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX et COUPES

Prix en espèces cumulables et 2 coupes par équipage récompenserons selon le tableau suivant pour les équipages présent à la remise des prix.

SCRATCH	1 ^{er} / 2 ^{ème} / 3 ^{ème}	500,00 €	300,00 €	200,00 €
	PARTANTS =>	1 à 4	5 à 10	+ de 10
GROUPES	1 ^{er}	200,00 €	250,00 €	450,00 €
	2 ^{ème}	-	150,00 €	250,00 €
	3 ^{ème}	-	-	150,00 €
CLASSES	1 ^{er}	250,00 €	400,00 €	400,00 €
	2 ^{ème}	-	250,00 €	250,00 €
	3 ^{ème}	-	-	120,00 €

1^{er} Equipage Féminin.....450,00 € (si plus de 2 partants)

La remise des prix se déroulera le Samedi 9 avril 2022 à CARPENTRAS au **Parc Fermé d'Arrivée du Marché Gare 2300 Chemin de Gens 84200 CARPENTRAS.**